asro B330a_1_organisation - 2

7 / 65 Trouvés (Non triés)

Enregistrements | Afficher tout | Nouvel enregistrement | Supprimer l'enregistrement | Rechercher | Trier | Partager

Modèle : forfait | Format affichage : | Prévisualisation | Modifier modèle

Helvetica | Courant | 16 pt

Claude_ASRO

mar | mes | PRE | DEC

c1 c3 v1 v3 | zSuffix | m w 08-04 t3

che | mar | eff | T

nou | dup

asro: A1ent | A2ind | C33fa | B330a | Selec liste

uog01forfaitHeureAAAA	96
uog02forfaitPrixAAAA	2600.00
uog03forfaitTarifHH	27.10
uog04HHmm	01:00:00
uog05HHnormal	18:00:00

uog06membre	uog07userName	uog08membreDroit	uog09membreDroitHHmm
CGAS	cgas	12	12:00:00
KM 207 Guatemala-Suisse	km207	4	04:00:00
MBK	mbk	4	04:00:00
OASI	oasi	4	04:00:00
SEV-regional	sevREG	8	08:00:00
SEV-TPG	sevTPG	16	16:00:00
SEV-TPG retraités	sevVPT	4	04:00:00
SSP	ssp-SE	32	32:00:00
syndicom	syndicom	12	12:00:00
		96	

2023-10-31b330a_forfait_pour assemblée avec solde droit

kclt__userName	B_repondant	C_jour	D_date	E_horaire1debut	E_horaire2fin	F_NombreHH	G_coeficient150	G_coeficient300	H_decompte	H_decompteAAAA	H_decompte AAAAsolde	I_ExcesHH	I_ExcesCHF
cgas	Joël Varone	Jeudi	03/02/2022	19:00	20:30	01:30			01:30:00	37:45:00		25:45:00	697.85
ssp-SE	Vincent Bircher	Mardi	22/02/2022	18:00	22:00	04:00			04:00:00	58:30:00		26:30:00	718.15
syndicom	Michel Guillot	Vendredi	07/10/2022	08:00	17:00	09:00	06:00:00	15:00:00	21:00:00	48:00:00		36:00:00	975.60
km207	Béatrice Junod	Mardi	29/11/2022	18:00	22:00	04:00			04:00:00	04:00:00			0.00
sevREG	Valérie Solano	Jeudi	13/01/2022	13:00	16:00	03:00	04:30:00		04:30:00	04:30:00	03:30:00		0.00
sevVPT	Marc-Henry Brelaz	Mercredi	23/03/2022	14:00	17:00	03:00	04:30:00		04:30:00	04:30:00		00:30:00	13.55
sevTPG	Aurélie Lelong	Jeudi	09/06/2022	17:30	20:00	02:30	00:45:00		03:15:00	07:00:00	09:00:00		0.00

commentaire sur <H_decompteAAAAsolde> apparaisant en rouge

Lorsque j'ai remis à Aurélie du SEV-regional la poupée des documents pour l'assemblée et comme je savais qu'elle ne pourrait pas y participer, je lui ai demandé son point de vue sur les différents points à l'ordre du jour de façon à pouvoir en faire état lors de nos débats. Concernant le point 7 (forfait avec l'UOG), Aurélie a naturellement opiné que si un syndicat n'aurait pas épuisé ses droits de réservations, il pourrait décider d'offrir le solde entre ses droits et ses usages à un autre membre qui dépasserait son quota. Afin de mieux visualiser ces soldes possibles, j'ai créé des formules de calculs et la rubrique <H_decompteAAAAsolde> apparaissant en rouge les indiquent lorsqu'ils surviennent pour un membre.

Cependant je n'ai pas prévu de rubrique pour attribuer un solde d'heures à offrir en fin d'exercice pour plusieurs raisons:

a) le décompte des heures de réservations afin de vérifier si le forfait contractuel avec l'UOG se trouve épuisé s'effectue sur l'ensemble des réservations et non sur les droits respectifs des membres;

b) un transfert d'une partie des droits d'un membre au profit d'un autre n'influence d'aucune façon le décompte global ni la limite contractuelle en dessous de laquelle aucune facturation supplémentaire n'est effectuée;

c) un tel transfert affecterait faussement la contrepartie due à l'UOG en cas de dépassement du forfait causé par des réservations sur des périodes déclenchant l'application de coeifficients.

Par ailleurs, une convenance entre deux membres pour que soit déduit des droits du premier un usage par le second nécessiterait que sa réservation soit annoncée au nom du premier: ceci effectué en cours d'exercice, fait courir le risque pour le premier d'une éventuelle et irréversible facturation supplémentaire en cas d'un nouvel usage ultérieur excédentaire à ses droits pendant la période considérée.

Claude REYMOND, administrateur, le 31-10-2023.

additif pour AG du 02-11-2023

F_NombreHH_sommeAAAA 138:45:00 | H_decompte_sommeAAAA 164:15:00

I_ExcesMontantSTA 2405.15

Pour usage normal de 18h à 22h ou les samedi ou dimanche, on décompte une heure pour une heure (100%) à ce tarif et moyennant réservation préalable de 15 jours. CGAS / USCG disposent notamment de 16h sur un samedi ou un dimanche; SEV-TPG + SEV-VPT retraités + SEV-Regional + syndicom disposent chacun de 8h; le SSP-VPOD dispose de 16 h pour des journées syndicales (du lundi au vendredi); OASI + km207 + MBK disposent chacun de 4h.

Pour usage avant 18h en semaine et au-delà des préalables susmentionnés: de 3h à 4h d'occupation, on décompte cette dernière avec un coefficient de 150% + dès 4h d'occupation avec un coefficient de 300%

Pour usage normal de 18h à 22h ou les samedi ou dimanche, on décompte une heure pour une heure (100%) à ce tarif et moyennant réservation préalable de 15 jours. Une cellule louée à ASRO donne droit à 8h de réservation de salles à l'UOG, et l'usage d'une demi cellule donne droit à 4h. Ainsi le SSP-VPOD dispose de 32h dont 16 pour des journées syndicales (du lundi au vendredi), CGAS / USCG disposent de 12h ; SEV-TPG dispose de 16h et SEV-Regional de 8h, syndicom dispose de 12h, SEV-VPT retraités + OASI + km207 + MBK disposent chacun de 4h.

Pour usage avant 18h en semaine et au-delà des préalables susmentionnés, on décompte les 4e premières heures d'occupation avec un coefficient de 150%, dès la 5e h d'occupation et jusqu'à concurrence de 18h on décompte avec un coefficient de 300%.

NOTES de l'administrateur : CGAS a renoncé à la location de la cellule K; depuis 2022, le loyer de celle-ci est assuré conjointement par SEV-VPT retraités et par syndicom

NOTES du développeur : modification du 2e alinéa <Pour usage avant 18h> de façon à supprimer toute équivoque